ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

contrôle technique des véhicules

Question écrite n° 38798

Texte de la question

M. Stéphane Demilly attire l'attention de M. le secrétaire d'État chargé des transports sur les inquiétudes des motards au sujet du projet d'instauration d'un contrôle technique obligatoire. Il apparaît en effet que le taux d'accidents impliquant une défaillance technique est très faible, et que l'importance des accidents de motos est avant tout liée à des facteurs humains et à la vulnérabilité des utilisateurs. Aussi, il lui demande de lui faire part de la position du Gouvernement quant à ce projet de contrôle technique, ainsi que de ses intentions pour améliorer la sécurité des motards.

Texte de la réponse

Le comité interministériel de la sécurité routière, réuni sous la présidence du Premier ministre le 13 février 2008, a examiné la question de contrôle technique périodique des deux roues motorisées sur la base d'un rapport soumis en mai 2007 par le conseil général des ponts et chaussées, et a considéré qu'il serait prématuré de décider du principe de contrôle. Ceci étant, l'implication des deux-roues motorisées dans les accidents de la route est particulièrement préoccupante en France : les motocyclistes représentent moins de 1 % de la circulation routière et 16 % des personnes tuées sur les routes. Toutes les mesures susceptibles de remédier à cette situation doivent être envisagées, dans le cadre d'une approche globale et d'une concertation avec tous les acteurs. L'amélioration rapide et durable de la sécurité des motards est un objectif prioritaire de la délégation à la sécurité et à la circulation routière qui a été chargée par le secrétaire d'État aux transports de lancer la concertation avec toutes les parties concernées. Cette concertation portera sur l'ensemble des sujets susceptibles de faire progresser la sécurité des motards (infrastructures, équipements de la route, véhicules, règles de circulation...) afin de répondre, dans le cadre d'une approche globale, à cette exigence de sécurité routière.

Données clés

Auteur : M. Stéphane Demilly
Circonscription : Somme (5e circonscription) - Nouveau Centre
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 38798
Rubrique : Sécurité routière
Ministère interrogé : Transports
Ministère attributaire : Transports

Date(s) clée(s)

Date de signalement : Question signalée au Gouvernement le 31 mars 2009
Question publiée le : 23 décembre 2008, page 11082
Réponse publiée le : 7 avril 2009, page 3367